

MOT DU DIRECTEUR

Monsieur le Ministre ;

Madame le Chef de la délégation de l'UE;

Excellentes Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs;

Mesdames, Messieurs les membres de la délégation de

du Baid, l'UE, ISU, CIDHG,

Mesdames, Messieurs les représentants des

Organisations, ONG

Depuis la ratification de la Convention d'Ottawa le 1^{er} mars 1999, Sénégal s'est engagé à l'éradication totale des mines antipersonnel et REG, découlant du conflit armé localisé dans la partie Sud du pays.

Dans ce contexte, le Centre National d'Action antimines au Sénégal (C.N.A.M.S), bras opérationnel de la Commission Nationale, s'évertue à contribuer au retour de la paix et du développement en Casamance, par la conduite et la supervision, entre autres, d'activités de déminage des zones minées.

Si des résultats significatifs ont été enregistrés durant la première période d'exécution de sa mission (2009-2016), la deuxième période d'extension en cours reste marquée par un ralentissement notoire de la progression des opérations du déminage sur le terrain, principalement pour des raisons de sécurité ou et de financement.

A l'heure où les populations expriment une forte propension au retour à leurs localités, leur accompagnement par le CNAMS, à la fois minimiserait les risques d'accident par mines et garantirait une exploitation sécurisée des superficies de terre abandonnées

Aussi, devons nous saluer l'initiative de l'Union Européenne, de l'Unité d'Appui (ISU), de la tenue de ce dialogue national entre les parties prenantes de l'Action Antimines au Sénégal.

Vous offrez ainsi une opportunité de passer en revue tous les défis restants à relever, d'identifier et de vaincre toutes les difficultés face au déroulement correct des opérations du déminage, de susciter l'appui des partenaires du Sénégal.

Au terme de nos travaux, le CNAMS devra porter son action sur des orientations stratégiques davantage pertinentes, de relance du déminage, dans la perspective d'un Sénégal sans mines en mars 2021. Je vous remercie.